Après bien des hésitations, le rectorat de Toulouse a reconnu ses erreurs puis accepté de ré-intégrer tous les postes qui avaient été mal étiquetés par les services de la DOS.

Les collègues demandeurs de mutations pourront donc obtenir une meilleure affectation grâce à cette victoire du SNEP FSU.

Nous étions dans le vrai lorsque nous dénoncions ces « blocages » comme inadmissibles.

Reste maintenant à améliorer au mieux tous nos collègues. C’est un long travail de vérification qui nous attend pendant la semaine.

Notons toutefois que l’an prochain avec 14 ZR de moins sur l’Académie, certains départements vont se retrouver presque sans potentiel de remplacement (3 TZR dans le Lot l’an prochain).

Le rectorat est dans l’obligation de supprimer des postes et c’est une fois de plus le potentiel de remplacements qui est touché : indolore et invisible pour l’opinion publique…sauf quand il s’agit de trouver des enseignants qualifiés pour suppléer nos collègues en arrêt. La FCPE pourra bien se plaindre une fois de plus, elle qui a voté pour cette réforme qui a pour conséquence une réduction des moyens !!!